

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 août 2025

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - CPAS - Compte de l'exercice 2024 - Approbation.

Vu le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et la synthèse analytique pour l'exercice 2024 arrêtés par le Centre Public de l'Action Sociale le 15 juillet 2025 et s'établissant comme suit:

1. Bilan:

Actif	Passif
2.495.312,76 €	2.495.312,76 €

2. Compte de résultats:

Charges	Produits
1.733.733,16 €	1.733.733,16 €

3. Compte budgétaire:

Service ordinaire			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice proprement dit	1.572.168,73	1.542.205,47	29.963,26
Exercices antérieurs	15.893,47	111.764,26	-95.870,79
Prélèvements	56.239,09	7.622,10	48.616,99
Résultat général	1.644.301,29	1.661.591,83	-17.290,54

Service extraordinaire			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice proprement dit	0,00	7.583,65	-7.583,65
Exercices antérieurs	519,09	652,19	-133,10
Prélèvements	7.716,75	0,00	7.716,75
Résultat général	8.235,84	8.265,84	0,00

Vu l'analyse financière et technique du compte 2024 établie par la Directrice financière faisant fonction;
Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et la synthèse analytique pour l'exercice 2024 arrêtés par le Centre Public de l'Action Sociale le 15 juillet 2025 et de transmettre à celui-ci notre décision dans le délai de quarante jours à compter du 17 juillet 2025, jour de réception de l'acte et des pièces justificatives.